



Construction d'un Bâtiment de Logistique & Bureaux

PROJET « LE HAVRE DC9 & DC10 »

COMMUNE DE SANDOUVILLE (76430)

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

6. (PC25) JUSTIFICATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU DOSSIER I.C.P.E. DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE PRÉALABLEMENT

Phase PC

Page 1 sur 3

Janv-2021





PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de NORMANDIE

Unité départementale du Havre Équipe territoriale

Affaire suivie par: David MOETTE

david.moette@developpement-durable.gouv.fr Tél: 02 35 19 32 86 – Fax: 02 35 19 32 99

Nos Réf.: UDLH_20200116_PROLOGIS France CLXXVIII-AR

Le Havre, le 16 janvier 2020

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Conformément à l'article R.181-16 du code de l'environnement, il est accusé réception du dépôt en DREAL Normandie (UDLH)

le: 16 janvier 2020

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale relevant du Livre 1^{er} , Titre VIII, Chapitre unique du code de l'environnement, par :

PROLOGIS France CLXXVIII

dont le siège social est situé 3 avenue Hoche - 75008 PARIS

pour un projet relevant de l'article L.181-1-2° et implanté sur le territoire de la commune de : Sandouville

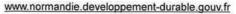
en version papier (4 exemplaires)

en version électronique (1 exemplaire)

Le dossier comprend l'ensemble des pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique, titre VIII du Livre 1^{er} du code de l'environnement et la demande d'autorisation environnementale sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

L'inspecteur de l'environnement

David MOETTE



Unité départementale du Havre Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h Tél : 02 35 19 32 64 - Fax : 02 35 19 32 99 48 rue Denfert Rochereau - BP 59 76084 - LE HAVRE CEDEX



